

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du mardi 29 janvier 2019, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H30.

Présidence : M. COUTOT

Présents : MM. CHAPUZOT – CIPRIAN – GIBOULET - MOINE – PRUDHON – TAVERDET JP – TRIFIGNY.

Excusés: MM. BARRET - JAYET – MATHEY.

La réunion est ouverte à 18h30 par Dominique Coutot, qui souhaite la bienvenue aux membres présents, et excuse ceux empêchés à la réunion.

1. Informations générales :

Au niveau de la CRA :

Les relations CRA / CDA sont en constante amélioration, dans les échanges et dans les faits, matérialisées par des visites ou des prises de contacts régulières ; l'idée renvoyée par Philippe Prudhon lors des rencontres étant, malgré tout, que chaque CDA conserve son autonomie de gestion et de décisions et travaille directement avec ses arbitres car c'est l'échelon départemental qui connaît le mieux les problématiques des arbitres, des clubs et du terrain.

Plusieurs réunions ont été ou vont être organisées, dans un but d'aide et de fonctionnement amélioré, ce qui préfigure un bon sens de travail à venir.

Au niveau du District :

Retour sur l'assemblée générale du District du 15 décembre 2018, en lien avec les points abordés concernant l'arbitrage.

Une proposition de mise en place d'obligations statutaires liées à l'arbitrage propres au District de Haute-Saône, a été exposée aux clubs et travaillée lors des ateliers, et a recueilli un avis globalement positif.

Seule la D1 de District est actuellement liée à des règles statutaires fédérales, les autres divisions n'ayant plus de contrainte en la matière ; ce qui peut se révéler certes favorable car moins contraignant, mais au-delà, peu propice au recrutement d'arbitres et au remplacement de certains départs car à ce jour l'effectif d'arbitres ne permet pas la couverture de toutes les rencontres.

Ce sujet devra être également travaillé en partenariat avec la section « promotion et fidélisation de l'arbitrage » animée par Matthieu Trifigny.

Le sujet de l'arbitrage en D4 a également été abordé lors de cette AG, l'idée étant de reconduire le dispositif actuel visant à former un ou deux dirigeants de chaque club de D4 à l'arbitrage afin de leur apporter une qualification et les désigner officiellement sur les rencontres, moyennant une rétribution abondée par l'ensemble des clubs jouant à ce niveau.

Dans l'hypothèse où les clubs du Districts valideraient la proposition future de créer une Division 4 en deux phases (matches de brassage en automne puis poule forte au printemps permettant l'accession en D3), une réflexion devra s'engager sur la pertinence voire la nécessité de désigner des arbitres officiels sur les rencontres de la phase printemps, afin de garantir une qualité d'arbitrage et une équité générale pour les clubs concernés visant une montée en D3.

2. Auditions :

2.1) Audition de M. David MARTINS, arbitre du groupe D3

- La commission constatant l'absence non excusée à cette audition de l'intéressé, faisant suite à son absence excusée à la convocation initiale du 21/11/2018, décide de sa non désignation en qualité d'arbitre jusqu'à la réception d'une demande d'une nouvelle date d'audition.

2.2) Audition de M. Morgan DUFILS, arbitre du groupe D3

- La commission constatant l'absence non excusée à cette audition de l'intéressé, faisant suite à son absence excusée à la convocation initiale du 21/11/2018, décide sa non désignation en qualité d'arbitre jusqu'à la réception d'une demande d'une nouvelle date d'audition.

2.3) Régulièrement convoqué, la commission procède à l'audition M. Guillaume LABROSSE, arbitre du groupe D3 du District (club : Scey/Saône) faisant suite à la rencontre Breurey – Fc 2 Vels en coupe de Haute-Saône du 01/11/2018).

- La commission reçoit l'intéressé et l'entend dans les explications qu'il donne suite aux faits lui étant reprochés. La décision prise le concernant fait l'objet d'un procès-verbal interne à la réunion.

3. Courriers reçus

- Jacques Badet (CTRA) : bilan session de formation candidat arbitre de District (décembre 2018) + PV ETRA pôle soutien aux CDA du 17/01/19 + courrier Président District et CDA.
- Cyril Convert (candidat arbitre club Fc 4 Rivières) : information absence session de formation décembre 2018 + abandon candidature.
- Anthony Jourdain (candidat arbitre club Perrouse) : courriel adressé à la CDA Doubs-Territoire de Belfort relativement à la formation initiale en arbitrage. Avis favorable donné à ce sujet.
- Florent Ragogna (candidat arbitre club Fc la Romaine) : information absence session de formation décembre 2018.
- Nicolas Rondot (candidat arbitre club Fc Lac) : information absence session de formation décembre 2018.

- Onur Unay : candidature Jeune Arbitre de Ligue. La CDA prend note de cette candidature et fera observer cet arbitre lors de la reprise des compétitions afin de pouvoir évaluer au mieux son niveau pratique puis sa demande.
- Jacques Yildiz : information/problème FMI rencontre Vallée Breuchin – Francheville du 01/11 en coupe de Haute-Saône suite à décision CDA du 21/11/18. Pris note.

4. Informations sur les dossiers en cours et/ou à traiter :

- **Chamouyne Antoini : retour expertise certificat médical du 04/12/2018 (90 jours) par le médecin du District (docteur Varennes).**

La CDA prend connaissance de l'expertise médicale réalisée et informera le médecin du District au moment de la reprise envisagée de l'arbitre, afin qu'il y soit autorisé médicalement.

- **Mohamed Amiri/dossier 31 de la commission de discipline du 13/12 (rencontre Frotey Vesoul - Vesoul Nord du 14/10 en départemental 2 groupe A).**

La CDA reprend l'analyse de ce dossier et constate le manquement technique commis par l'arbitre lors de la rencontre, dont les graves incidents survenus ont peut-être pu avoir un lien. Un contact sera pris avec lui afin de le rappeler à l'ordre à cet égard.

- **Sylvain Grosjean/CDA du 3 janvier 2019/réserve technique (rencontre Pays Minier 2 – Fontaine du 25/11/2018 en départemental 3 groupe C).**

La CDA confirme l'absence non excusée de l'intéressé à l'audition fixée au 3 janvier 2019 à laquelle il a été officiellement convoqué. La décision prise le concernant fait l'objet d'un procès-verbal interne à la commission.

5. Dossiers transmis

Par le secrétariat :

- 5.1) Match : Héricourt – Gr Larians Rougemont du 08/12/2018 en U18 Départemental 1.

Arbitre : Gabriel MIGNOT

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.2) Match : Port/Saône – Fc 4 Rivières 2 du 17/11/2018 en Départemental 1.

Arbitre : Arnault BERNARDIN

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.3) Match : Jussey – Rigny du 17/11/2018 en Départemental 2.

Arbitre : Hassan JAMMI

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.4) Match : Vesoul Fc 3 – Saulx du 18/11/2018 en Départemental 3.
Arbitre : Stéphane DALANSY
 - **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.5) Match : Fc 2 Vels – Noidans Vesoul 2 du 25/11/2018 en Départemental 1
Arbitre : Redwan GAKRIM
 - **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.6) Match : Breuches – Aillewillers du 25/11/2018 en Départemental 2
Arbitre : Arnault BERNARDIN
 - **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.7) Match : Traves – Autrey du 25/11/2018 en Départemental 3
Arbitre : Guy PELCY
 - **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.8) Match : Gr Esp 2 Vels – Fc La Romaine du 24/11/2018 en U18 D2 groupe A
Arbitre : Mathis VERNIER
 - **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.9) Match : Fougerolles - Franchevelle du 24/11/2018 en U18 D2 groupe A
Arbitre : Jonathan ROUSSEAU
 - **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.10) Match : Gr Pays Riolais – Gr Esp 2 Vels du 24/11/2018 en U15 D1
Arbitre : Quentin CAMPENET
 - **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.11) Match : Haute Lizine / Héricourt du 01/12/2018 en U18 D1

Arbitre : Quentin CAMPENET

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.12) Match : Conflans – Lure Sporting 3 du 02/12/2018 en U18 D1

Arbitre : Billel DEBBICHE

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.13) Match : Haute Lizaine 4 – Melisey/St Barthélémy 2 du 02/12/2018 en D3

Arbitre : Frédéric ADAM

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.14) Match : Gr Pays Riolais – Noidans Vesoul du 01/12/2018 en U18 D1

Arbitre : Jérôme DUMARCHE

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.15) Match : Gr Larians/Rougemont – Lure JS du 01/12/2018 en U18 D1

Arbitre : Florian CHAMOIS

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.16) Match : Héricourt – Gr Larians/Rougemont du 08/12/2018 en U18 D1

Arbitre : Gabriel MIGNOT

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.17) Match : Noidans Vesoul – Lure JS du 15/12/2018 en U18 D1

Arbitre : Estelle VAUBOURG

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

Par la commission de discipline :

- 5.17) Match : Vesoul Nord – Amance/Corre/Polaincourt du 01/11/2018 en D2 groupe A.

Arbitre : Omer ALTUN.

- **La commission reprend le dossier et analyse les divers éléments qu'il comporte, en lien avec le rôle et le comportement de l'arbitre lors de la décision prise de l'arrêt définitif de la rencontre.**

La décision prise vis-à-vis de l'arbitre fait l'objet d'un procès-verbal interne à la réunion.

Par la CRA :

- 5.18) Absence à convocation de la commission régionale de discipline, suite à des incidents survenus sur un match régional

Arbitre : Carlos FERREIRA (arbitre assistant match R2 Larians / Belfort Sud du 04/11/2018)

La décision prise vis-à-vis de l'arbitre fait l'objet d'un procès-verbal interne à la réunion.

La CDA rappelle l'obligation réglementaire faite à tous les officiels (arbitres – arbitres assistants – observateurs – accompagnateurs – délégués...) d'être présents aux convocations et aux auditions auxquelles ils sont convoqués par les différentes instances.

A cet égard, les arbitres doivent se montrer vigilants car les convocations adressées par les services administratifs de la ligue, sont envoyées sur les adresses mail dédiées et créées par la ligue.

Il en est de même s'agissant de l'information donnée de matches reportés, annulés, ou déplacés et pour lesquels les officiels sont prévenus quelques heures avant le match seulement.

De nombreux arbitres n'ont pas activé leur adresse courriel et s'exposent donc à des problèmes. Le secrétariat du District est à leur écoute pour les aider dans cette démarche qui doit être faite.

6. Absences des arbitres :

Additif/PV CDA du 21/11/2018 : journées des 01-02 septembre au 17-18 novembre 2018)

Journée du 01-02 septembre 2018 :

Carlos DE CARVAHLO (Villersexel/Esprels) **Excuse validée/Non comptabilisation**
Alex MORLOT (Champlitte) **Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)**

Journée du 08-09 septembre 2018 :

Néant

Journée du 15-16 septembre 2018 :

Néant

Journée du 22-23 septembre 2018 :

Sezer BINEN (Magny Vernois)

Excuse validée/Non comptabilisation

Journée du 29-30 septembre 2018 :

Mohamed BJIJ (Vesoul Fc)

Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)

Journée du 06-07 octobre 2018 :

Mohamed BJIJ (Vesoul Fc)

Comptabilisation 2^{ème} absence (amende : 50€)

Journée du 13-14 octobre 2018 :

Néant

Journée du 20-21 octobre 2018 :

Alex MORLOT (Champlitte)

Excuse validée/Non comptabilisation

Journée du 27-28 octobre 2018 :

Néant

Jeudi du 1^{er} novembre 2018 :

Néant

Journée du 03-04 novembre 2018 :

Mathis VERNIER (Rioz/Etuz/Cussey)

Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)

Journée du 10-11 novembre 2018 :

Sean MINELLA (Perrouse)

Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)

Journée du 17-18 novembre 2018 :

Néant

Journée du 24-25 novembre 2018 :

Anthony BOILLOT (Morteau Montlebon)

Excuse validée/Non comptabilisation

Journée du 01-02 décembre 2018 :

Néant

Journée du 08-09 décembre 2018 :

Samuel WIDMER (Rioz/Etuz/Cussey)

Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)

Journée du 15-16 décembre 2018 :

Néant

Journée du 22-23 décembre 2018 :

Néant

7. Arbitres excusés après la parution des désignations :

Additif/PV CDA du 21/11/2018 : journées des 01-02 septembre au 17-18 novembre 2018)

Journée des 01-02 septembre 2018 :

Meté ORHAN (Rigny)
Guy PELCY (Larians)

**Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur**

Journée des 08-09 septembre 2018 :

Vincent PELCY (Larians)

Application du barème CDA en vigueur

Journée du 15-16 septembre 2018 :

Redwan GAKRIM (indépendant)
Stéphane LAMBOLEY (Haute Vallée Ognon)

**Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur**

Journée du 22-23 septembre 2018 :

Guy PELCY (Larians)

Application du barème CDA en vigueur

Journée du 29-30 septembre 2018 :

Vincent PELCY (Larians)
Jacques YILDIZ (Port/Saône)

**Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée / Non comptabilisée**

Journée des 06-07 octobre 2018 :

Anthony BOILLOT (Morteau Montlebon)
Jérôme DUMARCHE (Fc 2 Vels)
Patrick LACROIX (Essertenne)

**Excuse validée / Non comptabilisée
Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée / Non comptabilisée**

Journée du 13-14 octobre 2018 :

Néant.

Journée du 20-21 octobre 2018 :

Patrick LACROIX (Essertenne)

Excuse validée / Non comptabilisée

Journée du 27-28 octobre 2018 :

Stéphane LAMBOLEY (Haute Vallée Ognon)
Vincent PELCY (Larians)

**Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée / Non comptabilisée**

Journée du jeudi 1^{er} novembre 2018 :

Yannick CROCHETET (Vallée Breuchin)

Application du barème CDA en vigueur

Journée du 03-04 novembre 2018 :

Loïc DECAILLOZ (Noidans Vesoul)
Patrick LACROIX (Essertenne)
Anthony LOTSCHER (Breurey)

**Excuse validée / Non comptabilisée
Excuse validée / Non comptabilisée
Excuse validée / Non comptabilisée**

Journée du 10-11 novembre 2018 :

Florian CHAMOIS (Rioz/Etuz/Cussey)
Yannick CROCHETET (Vallée Breuchin)
Aurélien DROMARD (Perrouse)
Christophe MACHADO (indépendant)
Jonathan ROUSSEAU (St Loup/Corb/Mag)

**Excuse validée / Non comptabilisée
Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée / Non comptabilisée
Excuse validée / Non comptabilisée
Application du barème CDA en vigueur**

Journée du 17-18 novembre 2018 :

Morgan DUFILS (Vesoul RC)
Sean MINELLA (Perrouse)
Kévin PURICELLI (Vesoul Fc)
Jonathan ROUSSEAU (St Loup/Corbenay/Mag)
Thibaut TRONCIN (Fc Gourgeonne)

**Excuse validée / Non comptabilisée
Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée / Non comptabilisée**

Journée du 24-25 novembre 2018 :

Néant

Journée du 01-02 décembre 2018 :

Sezer BINEN (Magny Vernois)
Aurélien DROMARD (Perrouse)
Jonathan ROUSSEAU (St Loup/Corbenay/Mag)
Vincent PELCY (Larians)

**Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée / Non comptabilisée**

Journée du 08-09 décembre 2018 :

Jérémy DURPOIX (Haute Lizaïne)
Michael KALAA (Scey/Saône)
Vincent PELCY (Larians)

Excuse validée / Non comptabilisée
Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée / Non comptabilisée

Journée du 15-16 décembre 2018 :

Néant

Journée du 22-23 décembre 2018 :

Néant

8. Bilan qualitatif et quantitatif du stage des arbitres du samedi 19 janvier 2019 à Port/Saône.

Remerciements renouvelés à Monsieur le Maire de Port sur Saône, ainsi qu'au club local pour la mise à disposition de la salle de la mairie et du club house local et l'excellent accueil réservé, lesquels permettent toujours de travailler dans de très bonnes conditions.

Le format de la journée et les divers ateliers techniques proposés en salle semblent avoir été appréciés par les arbitres présents et ont permis des échanges fructueux :

- Rappel des connaissances en matière de FMI
- Le carton blanc, son utilisation et la gradation disciplinaire
- La gestion de l'avant match et la préparation du match
- Le hors-jeu avec analyse vidéo

Remerciements à Reynald Droit, Raphaël Taverdet, Dominique Prétot et Bernard Armbruster, qui ont assisté à tout ou partie du stage et sont intervenus devant les arbitres.

Point effectué concernant chaque groupe :

Groupe D1 :

Arbitres présents : MM. AMIRI – CARTIAUX (partiellement) – CLODORE - DURPOIX (partiellement) – GAKRIM – JAMMI – KALAA – RAIDRON – THOMAS.

Arbitres non présents : MM. BERNARDIN – CROCHETET – NAJI – YILDIZ.

Groupe D2:

Arbitres présents: MM. ALTUN – AMS – BINEN (partiellement) – BOURAGA – DEBBICHE – FERREIRA – GIMENEZ – KADRI – MORETTE – OUALI – ROBBE – ROUX – SIMONIN.

Arbitres non présents: MM. DECAILLOZ – GAUTHEROT – PELCY Vincent – PRIOU.

Groupe Arbitres Assistants:

Arbitres présents: GROS – NORMAND – TELLIER.

Arbitre non présent: M COURDIER.

Groupe D3 :

Arbitres présents: MM. ADAM – BALLAND – BOILLOT – CHANEY – DALANSY (partiellement) – DANGIEN – GROSJEAN S – LABROSSE – LACROIX (partiellement) – LAMBOLEY – LOTSCHER – MANCASSOLA – ROUSSEAU – TRONCIN (partiellement) – UNAY – ZANELLA.

Arbitres non présents: MM. ANTOISSI – BILLERY – BJIJ – COURAUD – DE CARVAHLO – DUFILS – DUMARCHE – FLORIOT – GROSJEAN L – MACHADO – MARTINS – MIGNOT – ORHAN – PELCY G – PURICELLI – WIDMER - ZARAT.

Groupe Jeunes Arbitres:

Arbitres présents: MM. CAMPENET – CHABOD – FILLON – JERONIMO – LAURENT – MORLOT – PETRIGNET – SALVI – SACIR – VAUBOURG – VERNIER.

Arbitres non présents: MM. CHAMOIS – DROMARD – GIRARD – MINELLA – SCHNEIDER.

La commission, après reprise de l'ensemble des situations des arbitres concernés, notamment les courriels et justificatifs reçus avant le stage, mais aussi après le stage répondant à l'interrogation de la commission, décide :

- **La facturation suite à l'absence non excusée au stage (30€) + facturation du coût du déjeuner qui était commandé + au club d'appartenance des arbitres ci-après suite à leur absence non justifiée (15€) : conformément au statut financier saison 2018/2019 adressé aux clubs par courriel le 21/08/2018 + site « absence stages arbitres (formation et repas le cas échéant : 30€ + 15€),**

Groupe D1 :

Néant

Groupe D2 :

Kévin GAUTHEROT (Val Pesmes)

Groupe D2 Arbitres assistants :

Néant

Groupe D3 :

Chamouyne ANTOISSI (Fc Lanterne)
Mohamed BJIJ (Vesoul Fc)

Morgan DUFILS (Vesoul RC)
Christophe MACHADO (indépendant)
David MARTINS (Conflans)
Gabriel MIGNOT (Aillevillers)
Orhan METE (Rigny)
Guy PELCY (Larians)
Kevin PURICELLI (Vesoul Fc)
Samuel WIDMER (Rioz/Etuz/Cussey)

Jeunes Arbitres :

Aurélien DROMARD (Perrouse)
Thomas SCHNEIDER (Francheville)

- **L'application du barème CDA en vigueur pour absence partielle ou totale et en l'absence de justificatif, aux arbitres ci-après :**

Groupe D1 :

Cédric CARTIAUX (Colombe)
Yannick CROCHETET (Vallée Breuchin)
Jérémy DURPOIX (Haute Lizaine)

Groupe D2 :

Sezer BINEN (Magny Vernois)
Loïc DECAILLOZ (Noidans Vesoul)
Kévin GAUTHEROT (Val Pismes)
Vincent PELCY (Larians)
Christophe PRIOU (Lure JS)

Groupe AA :

Néant

Groupe D3 :

Chamouyne ANTOISSI (Fc Lanterne)
Bruno BILLERY (Rioz/Etuz/Cussey)
Mohamed BJIJ (Vesoul Fc)
Sébastien COURAUD (Arc Gray)
Stéphane DALANSY (Fc 2 Vels)
Morgan DUFILS (Vesoul RC)
Philippe FLORIOT (Amance/Corre/Polaincourt)
Patrick LACROIX (Essertenne)
Christophe MACHADO (indépendant)
David MARTINS (Conflans)
Gabriel MIGNOT (Aillevillers)
Meté OHRAN (Rigny)
Guy PELCY (Larians)
Kevin PURICELLI (Vesoul Fc)
Thibaut TRONCIN (Fc La Gourgeonne)
Samuel WIDMER (Rioz/Etuz/Cussey)

Jeunes Arbitres :

Florian CHAMOIS (Rioz/Etuz/Cussey)
Aurélien DROMARD (Perrouse)
Maxence GIRARD (Haute Lizaine)
Sean MINELLA (Perrouse)
Thomas SCHNEIDER (Francheville)

Une notification sera faite par voie électronique aux clubs et aux arbitres concernés.

9. Points sur les candidatures d'arbitres de District

Session I de la saison 2017/2018 :

9.1) Situation du candidat Arthur AFFLATET (Soing) :

Compte tenu des éléments mentionnés sur le rapport de tutorat par l'observateur de la CDA (faisant suite à l'échec à l'examen pratique de l'arbitre), le candidat sera convoqué sur une nouvelle rencontre avec la présence d'un tuteur, avant une convocation pour le 2^{ème} et dernier examen pratique.

9.2) Situation du candidat Yacine BARBOA (Vesoul Fc) :

Compte tenu des éléments mentionnés sur le rapport d'examen pratique de l'arbitre par l'observateur de la CDA, le candidat sera convoqué sur une rencontre avec la présence d'un tuteur, avant une convocation pour le 2^{ème} et dernier examen pratique.

9.3) Situation du candidat Clément BOSSI (Fc La Gourgeonne) :

Compte tenu des éléments mentionnés sur le rapport d'examen pratique de l'arbitre par l'observateur de la CDA, le candidat sera convoqué sur une rencontre avec la présence d'un tuteur, avant une convocation pour le 2^{ème} et dernier examen pratique.

9.4) Situation de la candidate Sarah PILLOT (Lure JS) :

Suite à l'indisponibilité réceptionnée après désignation/examen pratique d'arbitrage et l'absence de réception du justificatif demandée à l'intéressée, le dossier est mis en attente d'informations à recevoir de la part de la candidate.

9.5) Situation de la candidate Marie KUENY (Jasney) :

Compte tenu des éléments mentionnés sur le rapport d'examen pratique de l'arbitre par l'observateur de la CDA, la candidate sera convoquée sur une rencontre avec la présence d'un tuteur, avant une convocation pour le 2^{ème} et dernier examen pratique.

9.6) Situation du candidat Christopher SIMONIN (Arc Gray) :

Suite à l'indisponibilité réceptionnée après désignation/examen pratique d'arbitrage et l'absence de réception du justificatif demandée à l'intéressée, le dossier est mis en attente d'informations à recevoir de la part du candidat.

9.6) Candidats à convoquer au 2^{ème} examen pratique suite à échec premier examen et convocation tutorat :

Nicolas HELLER (Haute Lizaine)
Valentin XISTO DUARTE (Vesoul Portugais)

10. Nomination en qualité d'arbitres de District

Après la prise de connaissance des rapports des examinateurs de la CDA, la commission valide la nomination en qualité d'arbitre de District de MM :

Kelvin ADAM (Rougemont Concorde)
Pauline JEANMOUGIN (Lure JS)
Clément SCHAD (Perrouse)

Et les félicite suite à cette nomination, leur souhaitant pleine réussite dans cette fonction.

11. Session II de la saison 2018/2019 :

Formation réalisée les 14-15- 21 et 22 décembre 2018 au siège du District à Vesoul.

Les candidats ci-après sont admis en théorie :

Eugénie BERTOT (Fayl-Billot – autorisée à participer à la session de formation en Haute-Saône)
Samuel GIRARDIOT (Fayl-Billot) – autorisé à participer à la session de formation en Haute-Saône)
Anthony JOURDAIN (Perrouse)

La commission enregistre les retraits de candidatures de MM :

Cyril CONVERT (Fc 4 Rivières)
Florent RAGOGNA (Fc La Romaine)
Nicolas RONDOT (Fc Lac)

12. Retour sur la réunion du pôle « aide et soutien aux CDA » du 17 janvier 2019

Philippe Prudhon évoque cette réunion à laquelle il a assisté, le 17 janvier dernier, au siège de la ligue, à Dijon.

Un travail important d'aide et de soutien aux CDA est proposé par l'Equipe Technique Régionale en Arbitrage (ETRA), visant à la fourniture de tous supports ou de tous documents lors des formations, stages, rassemblements d'arbitres.

Des demandes spécifiques peuvent bien entendu être faites à la section (si possible une semaine avant la date de la session) visant à aider les membres des CDA dans la performance et l'aide théorique devant être proposée et fournie aux arbitres.

13. Réunion du Pôle « désignations CRA/CDA du lundi 11 février 2019 :

Une réunion du pôle désignations de la CRA, associant l'ensemble des responsables et gestionnaires des désignations des CDA, et visant à améliorer les échanges et renforcer les liens pratiques entre désignateurs, aura lieu le lundi 11 février 2019, au siège de la ligue à

Dijon.

Jean-Pierre Taverdet et Jean-François Chapuzot, en charge des désignations au sein de la CDA, participeront à cette réunion.

14. Session de formation des candidats à l'arbitrage en Ligue (processus et finalité) :

La commission aborde le sujet de la formation des candidats à l'arbitrage en ligue, au titre de la saison en cours, et valide la première réunion de travail du mercredi 13 février 2019 (19H00 au siège du District). A l'occasion de cette première réunion, seront précisées les modalités et les règles de la formation, ainsi que les autres dates retenues, sachant que 5 ou 6 séances auront lieu d'ici à l'examen théorique devant se dérouler fin mai 2019.

4 candidats ont été validés par la section technique de la CDA du 3 janvier 2019 (MM. Omer Altun – Billel Debbiche – Carlos Ferreira - Yoann Gimenez).

Une seule place est ouverte à la candidature ligue (règlement intérieur de la CRA 18/19), et le candidat qui représentera notre District à la candidature sera désigné vers le 15 mai 2019, après le parcours de formation associant épreuves théoriques et pratiques (chaque candidat sera évalué en phase retour des compétitions sur deux rencontres de D1).

15. Réflexions concernant la 2^{ème} partie de saison (désignations – observations – potentiels etc...) :

La commission fait un bilan sur le déroulement des compétitions et les prestations des arbitres lors de la phase aller de la saison en cours.

Trop de manquements administratifs sont à déplorer, ceux-ci ont été largement évoqués lors du stage des arbitres et trop d'arbitres se sont vus sanctionnés par un retrait de point affectant leur classement, alors même qu'un respect des consignes données et un peu plus de vigilance administrative permettraient de réduire ces manquements, mineurs le plus souvent.

Les observations des groupes D1 et D2 se déroulent de manière satisfaisante et régulière ; plus de difficultés apparaissent dans le groupe D3.

Le groupe Jeunes Arbitres nécessite plus d'attention et de soutien encore. Un contact sera pris avec Grégory Mathey, son responsable, qui a connu des difficultés en phase aller pour assurer ses missions en CDA ainsi qu'un suivi du groupe, suite à ses obligations professionnelles le rendant peu disponible. Une réflexion devra s'engager sur ce sujet afin de voir quelles solutions pourraient être trouvées afin d'améliorer le fonctionnement du groupe des JA et suivre cette population qui a beaucoup besoin de suivi et de conseils pratiques notamment.

Satisfactions vis-à-vis de la détection des arbitres « potentiels » quel que soit leur groupe d'origine. Les observateurs de la CDA semblent avoir pris la mesure de la détection qui doit être faite lors des accompagnements, afin de permettre aux arbitres présentant un potentiel intéressant ou de réelles possibilités d'évolution, de sortir rapidement et en toute sécurité de leur groupe pour être évalués dans le groupe supérieur au leur.

16. Questions diverses, tour de table et calendrier à venir

Matthieu Trifigny informe la commission du stage des Arbitres féminines, qui est organisé par la CRA, à Doucier (39) et auquel il participera en représentation de notre CDA, accompagnant nos arbitres féminines. Remerciements à lui, un bilan sera fait lors de la prochaine réunion.

Le président et les membres de la CDA remercient le Comité Directeur du District qui a autorisé une dotation en polos officiels à porter lors de l'ensemble des missions dévolues à la CDA. Ces polos ont été remis et portés lors du stage des arbitres du 19 janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 22H30.

Prochaine réunion : LE MARDI 12 MARS 2019, à 18h30, au siège du District.

Le Président de la C.D.A,
Dominique COUTOT

Le secrétaire,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.